

L'ÉCHO DU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL

JOURNAL DES FAMILLES ILLUSTRÉ.

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois,
par livraison de 16 pages.Pour Abonnement : six Mois, \$1.00 ; un An, \$2.00.
Bureaux à Montréal : 10, Rue St. Vincent.

Avis de la Direction.

La direction de l'Écho s'occupe en ce moment de nouveaux arrangements pour la publication de cette Revue ; et en conséquence, si les abonnés éprouvent quelque retard dans la réception de notre prochain numéro, qu'ils n'en soient pas surpris. Ce ne sera, du reste, qu'un retard ; ils n'y perdront rien.

SOMMAIRE.—Chronique.—La neige.—Les grands Papes, (suite), par P. J. R.—Le chemin du bonheur, (suite).—Les Suites d'une adoption, (suite).—Le Mois de Marie Dissolte.

Chronique.

SOMMAIRE.—Réélection de l'hon. M. Fergusson Blair.—Nouveaux commissaires du Havre de Montréal.—Incendies à Québec.—Repas donnés aux pauvres et aux orphelins, par les Messieurs de la St. Vincent de Paul, à l'Hôtel-Dieu et chez les Sœurs-Grises.—Repas donné chez les sœurs de la Providence aux femmes et aux orphelins, par les Dames de Charité.—Réponse du St. Père au commandant des troupes françaises, le jour de l'an.—Nouveau ministère italien.—Léopold II, roi des Belges.—Insurrection en Espagne.

Le calme de la politique provinciale n'a pas été troublé, le moins du monde, par la retraite du Président du conseil des ministres, l'hon. M. Brown. Son successeur, l'hon. Fergusson-Blair, a été réélu par acclamation et sans aucun effort de cabale ; ce qui prouve que le grand chef *dear grit* n'entend pas faire une guerre d'extermination à ses anciens collègues.

La réorganisation de la commission du Havre de Montréal fait beaucoup plus de bruit dans le pays que ce changement de personnel survenu dans le Ministère canadien. Il y a quelques mois, l'hon. John Young, président des commissaires du Havre, avait prié le gouvernement d'accepter sa démission, alléguant qu'étant devenu insolvable, il ne pourrait plus continuer à remplir ses devoirs comme par le passé sans rémunération. Ses collègues l'engagèrent cependant à conserver sa charge jusqu'à ce que le creusement du chenal du lac St. Pierre fût effectué à la profondeur de 20 pieds. M. Young y consentit et demanda la per-

mission de retirer sa lettre de démission. Le gouvernement, n'ayant pris alors aucune décision sur le sujet, lui permit de reprendre son siège au Bureau des Commissaires.

Cependant, la semaine dernière, les journaux ministériels annoncèrent officiellement que la démission de M. Young avait été acceptée et que le gouvernement, en lui donnant un successeur, avait cru qu'il fallait aussi en donner à ses collègues, MM. Pratt et Cramp. Depuis, l'hon. Thomas Ryan et MM. A. M. Delisle et G. Stephen ont été nommés pour les remplacer.

M. Young et ses amis se plaignent fortement de ce procédé, et d'un autre côté, ceux qui voyaient d'un mauvais œil les plans gigantesques de ce monsieur, pour étendre le havre dans la direction de la Pointe St. Charles, et l'élévation des droits de quaiage que ces entreprises dispendieuses rendraient nécessaires, en exprimant hautement leur satisfaction.

Quelques jours plus tard, M. Young remettait devant le public son grand projet d'un canal à Caughnawaga pour relier la navigation du St. Laurent à celle du lac Champlain, et demandait le concours de la Chambre de commerce de Montréal en faveur de cette entreprise. Mais, comme un désappointement doit toujours être suivi d'un autre, ce corps important de notre cité ne lui refusa pas seulement le concours demandé, il repoussa énergiquement la proposition de ce monsieur. On dit même que cette décision de notre Chambre de commerce est le coup de grâce du canal de Caughnawaga.

Québec, notre ancienne capitale, a subi le malheur de deux incendies durant la dernière quinzaine, et une perte de valeurs estimées à plus de \$300,000. Nos bonnes sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal partagent dans cette perte totale au montant de \$12,000. Des magasins érigés pour une somme de \$20,000 sur le site de leur premier établissement d'éducation à Québec, rue St. Pierre, et dont le titre de concession leur vient de Mgr. de St. Valier, second évêque du